

Description

L'entrepreneur ou l'entrepreneuse-construction dirigent une entreprise spécialisée dans la construction ou les travaux publics (maçonnerie, génie civil, construction de voies de communication). Selon l'importance de leur entreprise, ils planifient, organisent et participent activement aux travaux de construction, d'entretien et de rénovation d'installations diverses (bâtiments, routes, ponts, etc.) ou s'occupent uniquement de la gestion administrative et de la supervision des chantiers.

Leurs principales activités consistent à:

Prospection et étude de projets

- prospecter le marché (acquisition de mandats), soumettre des offres;
- prendre contact et collaborer avec les architectes, les ingénieurs dès qu'un projet de construction est annoncé;
- calculer les prix en fonction des travaux à effectuer et des exigences posées, remplir des soumissions;
- examiner le projet dans ses détails, en discuter avec le maître d'oeuvre ou son mandataire, fixer les échéances et l'échelonnement du travail;
- étudier de nouvelles techniques de travail, tester des équipements, essayer des matériaux;

Planification des activités et préparation du chantier

- planifier l'installation d'un nouveau chantier, veiller à son accessibilité, à son alimentation en eau et en électricité;
- assurer la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur et autour du chantier, poser des barrières de protection, des panneaux de signalisation, un éclairage adéquat; respecter les prescriptions en vigueur;
- choisir les matériaux de construction et contrôler leur utilisation;
- organiser les diverses étapes d'exécution des tâches, seuls ou avec les cadres de l'entreprise (chefs d'équipe, contremaîtres, techniciens en technique des bâtiments ou en conduite de travaux);
- superviser l'avancement des travaux et la qualité de leur exécution;
- procéder aux métrés (facturations et reconnaissance de garantie);

Gestion de l'entreprise et du personnel

- contrôler l'état de l'inventaire, le bon fonctionnement des machines et des engins de construction; veiller à leur entretien;
- analyser, budgétiser et gérer l'acquisition de matériel et de machines, négocier avec les fournisseurs;
- établir les factures intermédiaires;
- assumer la gestion de l'entreprise (salaires, charges sociales, assurances, etc.);
- engager du personnel, au besoin l'initier aux nouvelles méthodes de travail;
- établir un climat de confiance au sein de l'entreprise et créer des conditions de travail favorables.

Environnement de travail

L'entrepreneur ou l'entrepreneuse-construction collaborent avec des professionnels de divers horizons (architectes, ingénieurs, gérants d'immeubles, juristes, financiers, promoteurs, etc.). Ils sont responsables du travail fourni par leur personnel.

Formation

La formation d'entrepreneur ou d'entrepreneuse est modulaire et s'acquiert en emploi.

Lieux

- Se renseigner, selon le module, Colombier, Fribourg, Sion ou Tolochenaz.

Durée

- 2 ans (91 jours de cours).

Conditions d'admission à l'examen

- diplôme de technicien-ne ES en conduite des travaux, titre HES ou EPF d'ingénieur-e ou d'architecte et 3 ans d'expérience professionnelle dans la conduite de travaux;
- brevet fédéral de contremaître-sse dans le bâtiment ou le génie civil et 5 ans d'expérience professionnelle dans la conduite de travaux;
- CFC d'une profession de la construction et 6 ans d'expérience professionnelle dans la conduite de travaux;
- certificats de réussite des modules ou attestations d'équivalence.

Titre obtenu

- diplôme fédéral d'entrepreneur-construction ou d'entrepreneuse-construction.

Contenu.

Modules obligatoires

- gestion d'entreprise;
- acquisition de mandats;
- management de projet;
- production bâtiment;
- production génie civil, travaux spéciaux;
- production construction de voies de communication;

Modules à choix

- développement de la personnalité;
- droit;
- assainissement de la construction;
- installation de chantier;
- administration de chantier, logistique;
- gestion du personnel;
- comptabilité;
- préparation d'examen.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à diriger et gérer une équipe
- Aptitude à négocier
- Autorité
- Capacité d'analyse
- Disposition à de fréquents déplacements
- Facilité de contact

Perspectives professionnelles

L'entrepreneur ou l'entrepreneuse-construction peuvent exercer leur activité comme:

- indépendant-e à la tête de leur propre entreprise;
- directeur-trice de secteur d'une entreprise générale (responsable du bâtiment, du génie civil, des travaux routiers et canalisations);
- directeur-trice général-e d'une grande entreprise de construction.

Perfectionnement

Les entrepreneurs-construction peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours organisés par la Société suisse des entrepreneurs (SSE), sur les développements techniques dans le domaine de la construction et des nouvelles méthodes de gestion et d'économie d'entreprise;
- cours et séminaires dispensés par les organisations du monde du travail, des fabricants de matériaux sur les techniques de construction et sur les nouveaux produits (isolations thermiques, systèmes de coffrage, béton, ciment, adjuvants, produits en terre cuite, droit de la construction, normes SIA, etc);
- etc.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement et www.orientation.ch/postgrades.

Professions voisines

- Architecte EPF/Architecte EPF
- Architecte HES/Architecte HES
- Ingénieur civil EPF/Ingénieure civile EPF
- Ingénieur HES en génie civil/Ingénieure HES en génie civil
- Technicien ES en conduite des travaux/Technicienne ES en conduite des travaux
- Technicien ES en planification des travaux/Technicienne ES en planification des travaux
- Technicien ES en technique des bâtiments/Technicienne ES en technique des bâtiments

Adresses

Société suisse des entrepreneurs (SSE)
Secrétariat romand Lausanne
Av. de Savoie 10
Case postale 1376
1001 Lausanne
Tél.: 058 360 77 00
<http://www.professions-construction.ch>
<http://www.sse-srl.ch>